



Saisie des Prud'hommes, quels sont mes droits (en 2 parties)

Par **Kalie**, le **04/11/2009** à **13:17**

2ème partie

Questions que je me pose :

Puis-je demander dans mes chefs de demande, des préjudices moraux pour harcèlement téléphonique pour le mois de février (dont le président de la Sté X relate les faits dans un courrier qui m'est adressé), intimidation (relaté devant un collègue de travail), et au vu des pressions morales qu'ils ont exercés sur ma personne.

Je me trouve depuis, avec un salaire à 0€, dans l'incapacité de pouvoir travailler dans une autre société car mon CDI est toujours actif et non rompu à ce jour.

Pour couronné le tout je suis en dépression (attesté par mon médecin de famille) par rapport à cette situation car je suis divorcée avec deux enfants à charge et ceci n'est pas rose tous les jours.

Quel est le montant maximum que je peux demander pour mon affaire en guise de préjudices.

Merci de me répondre.